

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENISSIEUX (Drôme) SEANCE DU 08 JUILLET 2026

Nombre de membres en exercice 19
 Nombre de membres qui ont pris part à la délibération 19
 Date de la convocation et d'affichage 03 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit du mois de juillet à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Génissieux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. CELLIER Joseph, Maire.

PRESENTS : CELLIER Joseph, JAUBERT Elonia, DIDIER Amélie, GRENIER Emmanuel, SERILLON Christelle, PARREAULT René, CHAPET Michel, MANGOT Thierry, SCHEICHTELE Gilbert, MONTAGNON Dominique, LOMBARDI Sylvie, LOZEVIS Alexandra, DAVID Daniel, MARCHAND Sylvie, LEMAITRE Patrick, PARIS Marie-Edith.

ABSENT EXCUSÉS : CAROFF Juliette, DUCROS Maryse, DELOURME Ludovic.

PROCURATIONS : CAROFF Juliette donne pour à Joseph CELLIER, DUCROS Maryse donne pouvoir à DAVID Daniel, DELOURME Ludovic donne pouvoir à MARCHAND Sylvie.

Amélie DIDIER a été élue secrétaire.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

N°2026-070 : TARIFS DE L'ENSEMBLE POLYVALENT *Tarifs applicables au 1^{er} septembre 2026*

LA SEANCE EST OUVERTE

- Monsieur le Maire expose :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°2026-011 du 13 février 2026, relative aux tarifs de locations et au règlement intérieur de l'ensemble polyvalent.

Considérant qu'il convient d'apporter des précisions sur les cautions à mettre en place ainsi que sur les locations à d'autres organismes. Le forfait « énergies et consommables » pour les associations Génissoises est abandonné.

L'étude en commission finances, propose de revoir le tableau de location à compter du 1er septembre 2026 comme suit :

LOCATION DE MATERIELS

☞ 1 table de 2 mètres 3,20 €
 ☞ 1 chaise 1,10 €

LOCATION POUR LES HABITANTS GENISSOIS

	LOCATION	ARRHES	CAUTION
☞ Foyer.....	180,00 €	45,00 €	360,00 €
☞ Salle des fêtes.....	395,00 €	98,75 €	790,00 €
☞ Salle des fêtes + hall.....	425,00 €	106,25 €	850,00 €

LOCATION AUTRES ORGANISMES (hors associations génissoises)

☞ Il n'y aura pas de location à des organismes extérieurs.

CAUTIONS DEMANDEES

- ☞ 1 caution à chaque manifestation pour les associations Génissoises.....100,00 €
- ☞ 1 caution à chaque location de matériel pour les particuliers.....100,00 €

Les cautions seront encaissées en cas de manquement au règlement intérieur, en cas de casse et/ou de dégradation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,
- Après délibération et vote par 18 voix pour et 1 abstention (Mme DUCROS) :

- **FIXE** les nouveaux tarifs à compter du 1^{er} septembre 2026 comme ci-dessus.

Mme Amélie DIDIER,
Secrétaire.

Pour copie conforme
M. Joseph CELLIER, Maire.

